



LES SCENES
DE COUREILLES.

20ème VIDE-GRENIERS DE PÉRIGNY

DIMANCHE 05 MAI 2024

PARC DE COUREILLES

BUVETTES – GRILLADES – SANDWICHES

BULLETIN INSCRIPTION (CORRESPOND A 1 EXPOSANT)

Accompagné du règlement par chèque ou espèces à adresser à : LES SCENES DE COUREILLES

11 RUE DES PIVOINES 17180 PÉRIGNY

Pour tous renseignements : ☎ 06 18 28 46 39

Par mail : Les.scenes.de.coureilles@gmail.com

Pas de remboursement en cas de désistement. Les chèques seront mis à l'encaissement à partir du 6 mai 2024

L'association « les scènes de Coureilles » décline toute responsabilité en cas de vols ou dégradations



NOM : PRENOM :

Adresse :

Ville : Code postal :

Adresse Mail :

N° de Téléphone :

Mètres linéaires demandés (mini 3 Mètres) à (4 € le mètre) Exemple pour 5 mètres demandés = 5M x 4€ = 20€

Je réserve : Mètres x 4€ =€

1 véhicule tous les 3 M : voiture nombre : voiture + remorque : camion utilitaire :

OBLIGATOIRE : photocopie recto/verso de la pièce d'identité

Déclaration sur l'honneur obligatoire :

J'atteste sur l'honneur de ma participation exceptionnelle au vide greniers, et ne vendre uniquement que des objets personnels et usagés, avoir lu le règlement de la manifestation et m'engage à prendre connaissance de l'arrêté municipal qui sera affiché aux entrées du parc le jour du vide-greniers.

Date :

Signature obligatoire :



RÈGLEMENT À CONSERVER SUR VOUS

Organisé par l'association « Les Scènes de Coureilles », le vide greniers est ouvert **uniquement aux particuliers**. Cette manifestation est soumise à la circulaire ministérielle du 12.08.87 (J.O du 23.08.87) sur les ventes d'objets par les particuliers sur les marchandises aux puces.

- ❑ Le droit de participation est de 4€ le mètre linéaire (minimum 3 mètres). Il est acquitté lors de l'inscription.
- ❑ Les exposants seront accueillis à partir de 6h30 et ce jusqu'à 09h00. Les places non occupées à cette heure pourront être redistribuées à des exposants en attente. Par arrêté municipal, et pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite dans l'enceinte de la manifestation à tous les véhicules de 9h00 à 18h00.
- ❑ Un emplacement est attribué à chaque exposant. Chacun est tenu de le respecter. Une fois sur votre emplacement, si vous devez ressortir un véhicule, la sortie se fera avant 9h00 uniquement par les deux sorties indiquées (Chemin des oiseaux et sur le derrière du foyer rural).
- ❑ Dès leur arrivée, les exposants sont orientés vers leur emplacement par les bénévoles de l'association. Les exposants sont autorisés à stationner leur véhicule uniquement sur leur emplacement.
- ❑ Les exposants doivent être couverts par un contrat d'assurance personnel (Responsabilité Civile). En aucun cas, l'association ne pourra être tenue pour responsable des détériorations ou des vols.
- ❑ **Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant. Il est impératif de ne rien laisser sur le terrain à votre départ. Il n'y aura pas de benne pour les déchets et encombrants sur le site. Maintenir la propreté du parc est un engagement très fort de l'association.**
- ❑ Seuls seront pris en compte les dossiers accompagnés du *bulletin d'inscription signé, du règlement, de la copie recto-verso de la pièce d'identité du responsable du stand, d'une autorisation parentale pour les mineurs, d'une attestation déclarant que votre participation est exceptionnelle et que vous vous engagez à ne vendre que des objets personnels.*
- ❑ En cas de besoin ou d'urgence s'adresser aux bénévoles des Scènes de Coureilles

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE AGRÉABLE JOURNÉE ET DE BONNES VENTES

LES SCÈNES DE COUREILLES